

STOP AU MASSACRE DES RENARDS !



UNE ESPÈCE
INJUSTEMENT
PERSÉCUTÉE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES



« NUISIBLE », MAIS À QUI ?

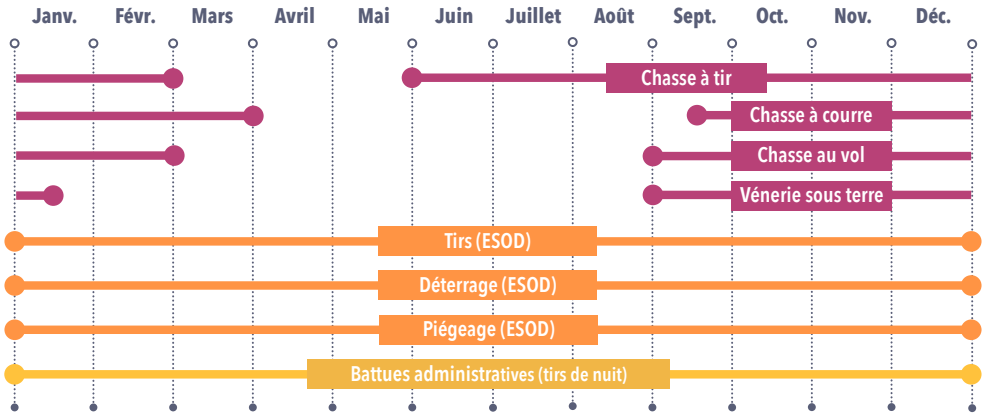
Malgré pléthore d'études scientifiques qui démontrent son importance dans les écosystèmes, **le renard est toujours considéré comme un « nuisible »**, terme remplacé par l'expression « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD) en 2016. Une évolution sémantique qui ne change rien au sort des petits prédateurs : **ils continuent d'être massacrés toute l'année, sans limite de nombre, d'âge ou de sexe, avec des méthodes parfois très cruelles.**

Les renards sont perçus par les chasseurs comme des concurrents indésirables pour la pratique de leur loisir.

Légalement, plusieurs motifs peuvent être invoqués pour inscrire le Renard roux sur cette liste (risque sanitaire, sécurité publique, dommages importants aux activités agricoles...) mais, dans les faits, ce sont surtout des prétextes pour prolonger les périodes de chasse et préserver le « petit gibier » que les chasseurs entendent s'approprier (faisans, perdrix, lapins, souvent issus d'élevages pour la chasse...). Sans preuves, les chasseurs accusent le renard d'être la cause majeure de la disparition de ces espèces, alors que les scientifiques l'attribuent plutôt à l'agriculture intensive, aux pesticides et à l'arrachage de haies.



LE PRÉDATEUR LE PLUS PERSÉCUTÉ DE FRANCE



Contrairement à d'autres mammifères, le renard ne bénéficie d'aucune protection juridique en France. Non seulement il est chassé du 1^{er} juin au 31 mars, mais en tant qu'« ESOD », il peut être tué toute l'année par tir, piégeage et même déterrage dans les départements qui autorisent encore cette pratique cruelle. De même, dans le cadre des battues administratives, les préfets peuvent autoriser des tirs à n'importe quel moment de l'année, de jour comme de nuit.

Au total, on estime que plus de **600 000** renards sont tués chaque année en France.

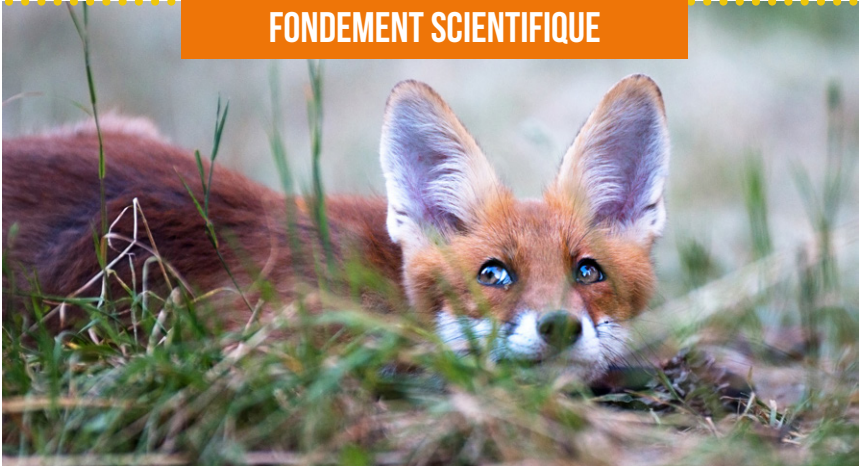


© ASPAS



© H. Lidielane

UN MASSACRE SANS FONDEMENT SCIENTIFIQUE



young r. ©

Pour gagner le droit de s'acharner sur le renard à longueur d'année, les lobbies de la chasse et de l'élevage infiltrent les instances et dénigrent la science. Outre la prédation sur le « petit gibier », tous les arguments sont bons pour convaincre les préfets :

« LES RENARDS NOUS REFILENT DES MALADIES ! »

L'ANSES est claire sur le sujet : l'abattage de renards n'est en aucun cas recommandé pour des motifs sanitaires, pire il favoriserait la progression des maladies dans certains cas. La rage a été éradiquée grâce à la vaccination, pas grâce aux fusils ! Contre l'échinococcose alvéolaire, maladie très rare que peuvent aussi transmettre les chiens et les chats, les solutions sont simples et efficaces : vermifuger ses animaux domestiques et ne pas manipuler de cadavres ni de crottes de renards !

« LES RENARDS PULLULENT ! »

Il est scientifiquement prouvé que des prédateurs comme les renards ne peuvent pas être en surpopulation dans un environnement naturel : leur reproduction dépend de la quantité de nourriture disponible. Le Luxembourg et le canton de Genève ont depuis longtemps interdit la chasse du renard : aucune invasion de la flamme rousse n'est à déplorer !

« LES RENARDS DÉCIMENT NOS POULLAILLERS ! »

Une étude récente menée dans le Doubs (*Pepin et al. 2025.*) a démontré l'inutilité de tuer des renards pour réduire les dégâts dans les poulaillers. Avec des clôtures adaptées, les prédateurs ont nettement moins de chances d'y pénétrer.

LE RENARD A TOUTE SA PLACE DANS LA NATURE

IL EST UN ÊTRE SENSIBLE

Comme tout être vivant, le renard est sensible à la souffrance, et doit être respecté pour ce qu'il est. C'est un animal intelligent, il n'est indifférent ni aux pinces métalliques des déterreurs, ni à la terreur qu'engendrent les cris des chasseurs et de leurs chiens.



IL PROTÈGE NATURELLEMENT NOS CULTURES

Un renard peut consommer à lui seul, en une année, de 4 000 à 6 000 petits rongeurs¹, destructeurs de récoltes et d'herbages. Cet allié des agriculteurs représente incontestablement une solution efficace, gratuite et non polluante.



IL EST UTILE À LA BONNE SANTÉ DE SON ÉCOSYSTÈME

Maillon essentiel de la chaîne alimentaire, le renard préserve l'équilibre fragile entre prédateurs et proies et exerce une sélection naturelle sans porter préjudice à son environnement. Il participe également à la dissémination des graines de divers végétaux par ses déjections ou via son pelage.



IL ASSAINIT NOS CAMPAGNES

Volontiers charognard, le renard participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi la propagation d'épidémies. De plus, en se nourrissant des rongeurs qui transportent les tiques porteuses de la borréliose de Lyme, il peut jouer un rôle dans la limitation de cette maladie.



IL FAIT PARTIE DE NOTRE PATRIMOINE

Le renard fait partie intégrante de notre patrimoine naturel et culturel, de nos légendes et de notre imaginaire. À cet égard, il est de notre responsabilité de lui laisser toute sa place au sein de notre environnement.



1 - Estimation calculée à partir de différentes études menées sur le régime alimentaire du renard.

LES DEMANDES DE L'ASPAS



Pour une approche plus intelligente et plus éthique de notre relation au Vivant, et pour redonner au goupil toute sa place dans la nature, l'ASPAS demande, au minimum :

1 - LE RETRAIT DU RENARD DE LA LISTE « ESOD »

Ce classement, remis en cause par les scientifiques, n'est plus une exception, il devient le principe : le renard est considéré comme une espèce à éliminer, quasiment partout en France.

2 - LA FIN DES BATTUES ADMINISTRATIVES ABUSIVES

Décidées aux niveaux municipal et préfectoral, souvent sous la pression des chasseurs, les battues administratives s'apparentent à des campagnes d'éradication totalement abusives (tirs de nuits, nombre illimité d'individus à tuer, périodes d'application très longues et injustifiées...).

3 - DES RESTRICTIONS MAJEURES DE LA CHASSE

Chasse autorisée 10 mois sur 12, par temps de neige, dans les aires protégées... Parce que l'intérêt personnel d'une minorité de la population (moins de 2 %) ne doit pas prendre le pas sur la préservation d'un patrimoine commun, il est urgent de réformer de fond en comble la chasse en France. La vie d'un renard vaut plus que le loisir d'un chasseur !

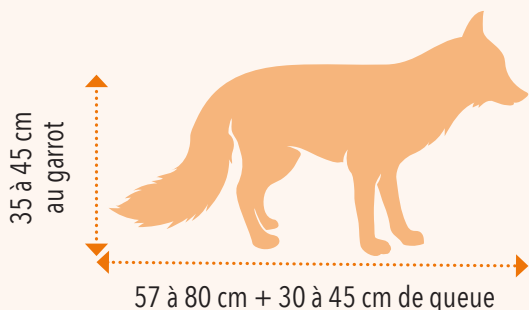
4 - L'ABOLITION DE LA VÉNERIE

L'angoisse ressentie par l'animal acculé dans son terrier, les blessures causées par les chiens et les pinces, engendrent une souffrance qu'il est aujourd'hui éthiquement impossible de cautionner. Il en va de même pour la traque cruelle menée par les équipages de chasse à courre, lors desquelles les renards, épuisés, finissent parfois par être déchiqtés vivants par des chiens surexcités et incontrôlés.

5 - L'INTERDICTION DES PIÈGES TUANTS ET MUTILANTS

Collets, pièges à lacet, pièges à œuf... Les renards sont aussi les victimes de toute une panoplie de dispositifs dangereux. Certes encadrés par la loi, ils sont pourtant cruels et non sélectifs, et causent également la mort d'autres animaux (chiens, chats, espèces protégées...).

CONNAÎTRE LE RENARD



Nom scientifique : *Vulpes vulpes*

Famille : Canidés

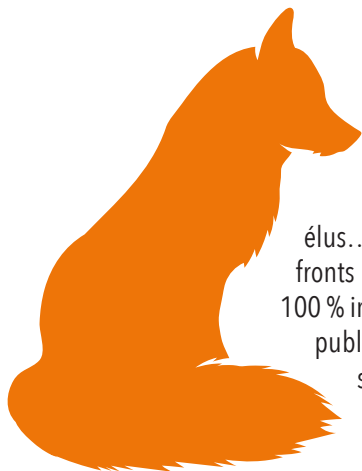
Ordre : Carnivores



entre 3,5 et 9,5 kg
(moyenne de 5 à 7 kg)

Son régime alimentaire varie selon les saisons et la nourriture accessible : petits rongeurs (campagnols), lapins, oiseaux, fruits, baies, invertébrés (insectes, lombrics...), charognes, etc. Il vit aussi bien **à la campagne** (lisières, bosquets...) qu'**en ville** (parcs, cimetières, jardins...), mais on le trouve également **en forêt, en montagne, dans les marais** et même **sur le littoral**. La renarde donne naissance à une **portée annuelle de 2 à 6 petits**, de février à avril. Un renard peut théoriquement vivre plus de 10 ans mais, dans la nature, peu survivent au-delà de **2 à 3 ans**.

L'ASPAS, PIONNIÈRE DANS LA PROTECTION DES RENARDS



Actions juridiques, manifestations, pétitions, supports pédagogiques, interventions dans les médias, partenariats éditoriaux, interpellation des élus... Depuis plus de 45 ans, l'ASPAS se bat sur tous les fronts pour réhabiliter les renards en France. Association 100 % indépendante dont la mission est reconnue d'utilité publique, l'ASPAS a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action.

AGIR AVEC L'ASPAS



- ▶ **Diffusez nos outils de sensibilisation** (ce dépliant, le kit pédagogique « J'aime les renards ! », l'exposition « Vive le renard ! », etc.)



- ▶ **Témoignez en faveur des renards** en remplissant une déclaration de non-dégât : bit.ly/non-degat



- ▶ **Envoyez le guide « Le maire et le renard » à vos élus locaux**

- ▶ **Devenez bénévole** en rejoignant une délégation ASPAS près de chez vous



@ASPASnature

Association pour la protection des animaux sauvages
928 chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 Crest Cedex
Siège social : 2 rue Henri Bergson - CS 90026 - 67087 Strasbourg Cedex
www.aspas-nature.org

